



Institut national de la statistique
et des études économiques
Mesurer pour comprendre

PUBLICATIONS GRAND PUBLIC

Insee Focus – N° 71

Paru le : 09/12/2016

Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements

Marie-Dominique Minne, Insee, Isabelle Leroux, Drees

En 2013, 1,2 million de personnes de 60 ans ou plus perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie. Neuf bénéficiaires sur dix ont 75 ans ou plus. Dans de nombreux départements, un taux élevé de bénéficiaires dans la population âgée va de pair avec un taux de pauvreté important à ces âges. Le taux départemental des bénéficiaires de l'APA à domicile varie de 6 % à 37 % et de 3 % à 16 % pour l'APA en établissement.

Sommaire

1,2 million de personnes bénéficient de l'APA

Plus de bénéficiaires dans les Hauts-de-France et dans le Sud

APA à domicile : le taux départemental de bénéficiaires varie de 6 % à 37 %

APA en établissement : le taux départemental de bénéficiaires varie de 3 % à 16 %

1,2 million de personnes bénéficient de l'APA

En France (hors Mayotte), fin 2013, 8 % des personnes âgées de 60 ans ou plus perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 1,2 million de personnes (**figure 1**). Parmi elles, 59 % vivent à domicile et 41 % en établissement. S'il faut avoir au moins 60 ans pour prétendre à l'APA, neuf bénéficiaires sur dix ont 75 ans ou plus, la dépendance survenant plutôt à des âges élevés. Les bénéficiaires de l'APA en établissement sont plus âgés que ceux vivant à domicile : 66 % des premiers ont 85 ans ou plus contre 50 % des seconds.

En 2013, les dépenses brutes d'APA s'élèvent à 3,3 milliards d'euros pour l'aide à domicile et à 2,2 milliards d'euros pour l'accueil en établissement. Entre 2008 et 2013, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 11 %. De même, les dépenses brutes ont crû de 10 % (+ 4 % en euros constants). La hausse est forte pour l'APA en établissement (+ 27 %, soit + 19 % en euros constants), au contraire de l'APA à domicile (+ 2 %, soit - 4 % en euros constants). Par ailleurs, les dépenses d'APA en établissement augmentent presque deux fois plus rapidement que le nombre de leurs bénéficiaires, traduisant une forte hausse de la dépense moyenne par bénéficiaire. Avec 4 400 euros, cette dépense annuelle moyenne par bénéficiaire de l'APA en établissement rejoint, en 2013, celle de l'APA à domicile.

Figure 1 - Évolution des dépenses et des bénéficiaires de l'APA*

	2008	2013	Évolution 2008-2013 (en %)
Bénéficiaires de l'APA à domicile	677 000	738 000	9,0
Bénéficiaires de l'APA en établissement	438 000	504 000	15,1
Bénéficiaires de l'APA	1 115 000	1 242 000	11,4
Dépenses d'APA à domicile (en millions d'euros courants)	3 213	3 281	2,1
Dépenses d'APA en établissement (en millions d'euros courants)	1 718	2 182	27,0
Autres dépenses d'APA (en millions d'euros courants)	59	32	- 45,8
Dépenses brutes totales (en millions d'euros courants)	4 990	5 495	10,1
Population des 60 ans ou plus	13 974 000	15 736 000	12,6
Population des 75 ans ou plus	5 468 000	5 985 000	9,5
Population totale	63 962 000	65 565 000	2,5

* Allocation personnalisée d'autonomie.

Champ : France, hors Mayotte.

Sources : Drees, enquête Aide sociale ; Insee, recensements de la population 2008 et 2013.

Plus de bénéficiaires dans les Hauts-de-France et dans le Sud

Le taux de bénéficiaires de l'APA fin 2013 est de 21 % en moyenne en France hors Mayotte (**figure 2**). Dans le nord du pays, il dépasse 25 % dans trois départements des Hauts-de-France (Pas-de-Calais, Aisne et Somme) et dans les Ardennes. Il est également élevé dans de nombreux départements du Sud : il atteint 33 % en Haute-Corse et dépasse 28 % dans l'Aveyron, la Lozère et l'Hérault. Dans les départements d'outre-mer (DOM), le taux est très élevé à La Réunion (40 %) et, dans une moindre mesure, en Guadeloupe et en Martinique.

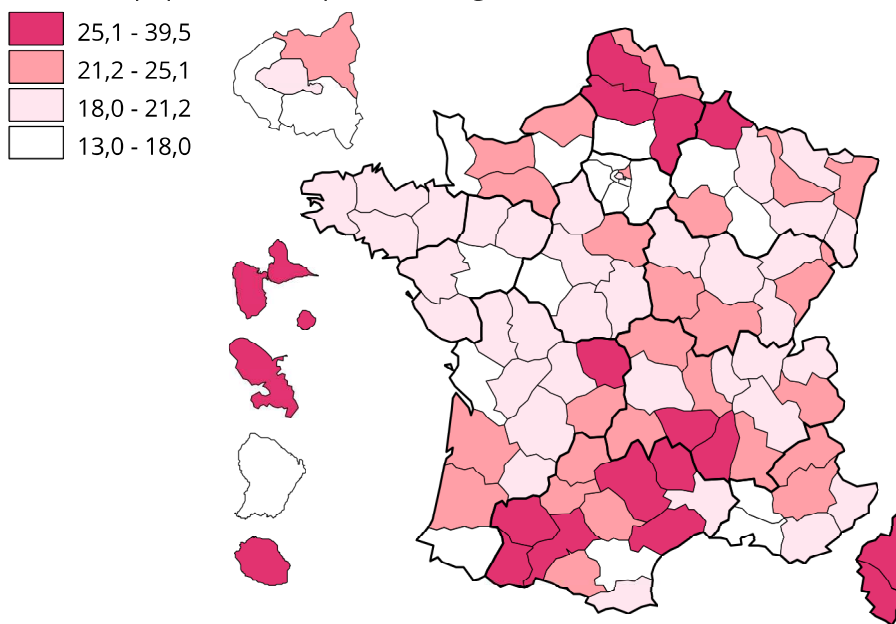
Dans les départements du sud de la France où le taux de bénéficiaires de l'APA est de plus d'un quart, le **taux de pauvreté** des personnes de 75 ans ou plus est systématiquement plus élevé que la moyenne (9 % pour la France métropolitaine). Ainsi, la **part des personnes de plus de 75 ans pauvres** est supérieure à 15 % dans la Creuse, le Gers et la Lozère. Elle atteint même 21 % en Haute-Corse. Le lien entre pauvreté et recours à l'APA peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la santé des personnes pauvres est souvent plus fragile. Par ailleurs, même si l'APA n'est pas soumise à condition de ressources, les revenus de la personne en déterminent le montant. L'opportunité du recours peut ainsi dépendre du niveau de vie des personnes. Des différences de composition de la population des personnes âgées entre départements, par catégorie socioprofessionnelle et par âge fin, peuvent également entrer en jeu.

Cependant cette relation n'est pas systématique. Ainsi, les départements comme la Haute-Garonne ou l'Hérault comportent beaucoup de bénéficiaires de l'APA, alors que les taux de pauvreté des personnes de 75 ans ou plus se rapprochent de la moyenne (respectivement 9 % et 12 %).

De même, dans les départements du nord de la France, les taux de pauvreté des personnes âgées sont souvent autour de 10 %, alors que la part de bénéficiaires de l'APA y est très importante.

Figure 2 - Taux de bénéficiaires* de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile ou en établissement en décembre 2013

Figure 2 - Taux de bénéficiaires* de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile ou en établissement en décembre 2013
en % de la population des personnes âgées



* le taux de bénéficiaires de l'APA est rapporté à la population des 75 ans ou plus.

Champ : France, hors Mayotte.

Sources : Drees, enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31 décembre 2013 ; Insee, estimations provisoires de population au 1er janvier 2014.

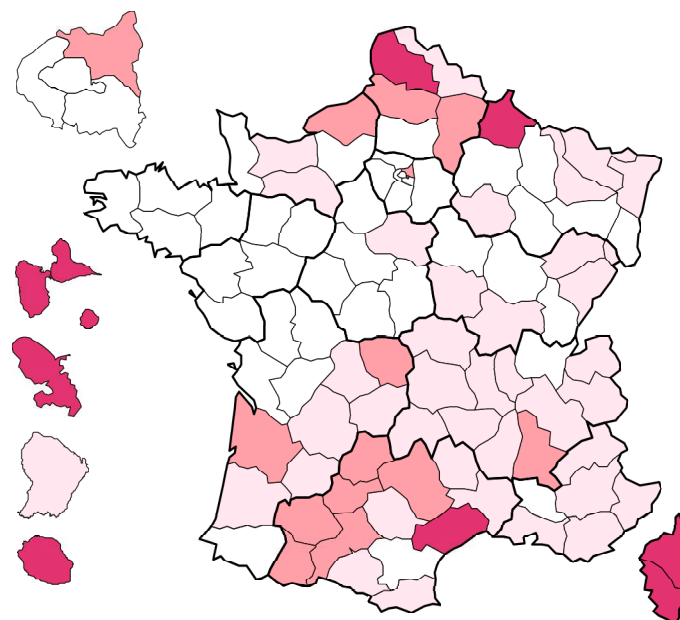
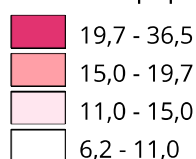
APA à domicile : le taux départemental de bénéficiaires varie de 6 % à 37 %

Pour l'APA à domicile, le taux de bénéficiaires est de 12 % en moyenne (**figure 3**). Il varie de 6 % à 37 % selon les départements. Il dépasse 20 % dans certains départements du Nord (Ardennes et Pas-de-Calais), en Corse, dans l'Hérault et dans trois DOM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion). Les départements ayant le plus de bénéficiaires de l'APA à domicile ont souvent un taux d'équipement en services de soins infirmiers à domicile supérieur à la moyenne française. Cependant ce n'est pas le cas dans l'Hérault et en Corse. Dans l'ouest de la France, la part des bénéficiaires de l'APA à domicile est faible, inférieure à 10 %.

Figure 3 - Taux de bénéficiaires* de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile en décembre 2013

Figure 3 - Taux de bénéficiaires* de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile en décembre 2013

en % de la population des personnes âgées



* le taux de bénéficiaires de l'APA est rapporté à la population des 75 ans ou plus.

Champ : France, hors Mayotte.

Sources : Drees, enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31 décembre 2013 ; Insee, estimations provisoires de population au 1er janvier 2014.

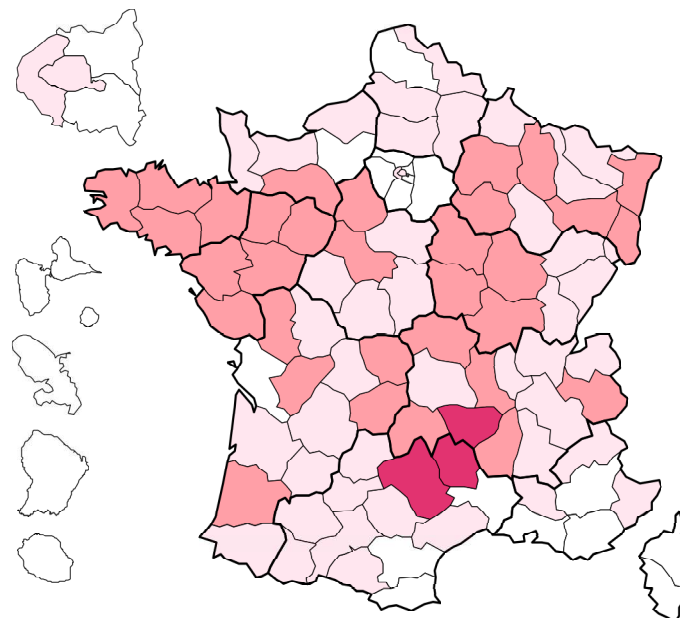
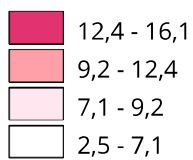
APA en établissement : le taux départemental de bénéficiaires varie de 3 % à 16 %

Pour l'APA en établissement, le taux de bénéficiaires est de 8 % en moyenne. Il varie de 3 % à 16 % selon les départements (**figure 4**). Il est moins élevé dans le Sud, l'Île-de-France et la Corse, et très faible dans les DOM. En revanche, il est plus élevé dans les départements de l'ouest de la France, en Bourgogne, et dans le Centre-Sud. Ces départements où les bénéficiaires de l'APA en établissement sont nombreux sont ceux qui offrent le plus d'hébergements pour personnes âgées (**figure 5**).

Figure 4 - Taux de bénéficiaires* de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement en décembre 2013

Figure 4 - Taux de bénéficiaires* de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement en décembre 2013

en % de la population des personnes âgées



* le taux de bénéficiaires de l'APA est rapporté à la population des 75 ans ou plus.

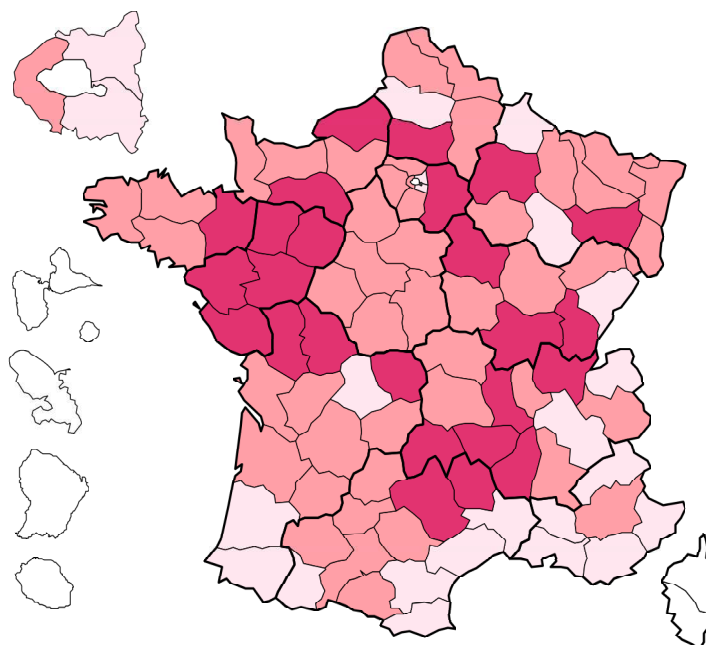
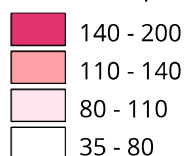
Champ : France, hors Mayotte.

Sources : Drees, enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31 décembre 2013 ; Insee, estimations provisoires de population au 1er janvier 2014.

Figure 5 - Taux d'équipement en hébergement* pour personnes âgées au 1^{er} janvier 2014

Figure 5 - Taux d'équipement en hébergement* pour personnes âgées au 1^{er} janvier 2014

Pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus



* Places en maison de retraite, logements en logement-foyer, places en hébergement temporaire et lits en soins longue durée.

Champ : France, hors Mayotte.

Sources : Drees/ARS/DRJSCS, Statiss 2014 pour les places d'hébergement et Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2014.

Sources

Les **indicateurs sociaux départementaux** constituent le socle d'un système d'information dans les principaux domaines de l'action sociale départementale. Ils ont été élaborés par un groupe de travail initié par le Cnis en 2009, piloté par l'ADF, la Drees, l'Insee et l'Odas. Ils sont mis à jour régulièrement par la Drees et l'Insee.

Les données sont disponibles sur le site [data.Drees](https://data.drees.fr) .

Définitions

L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, a été mise en place pour pallier la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle est versée par les conseils départementaux. Pour en bénéficier, il faut avoir au moins 60 ans, résider en France et avoir besoin d'une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, se nourrir...) ou avoir besoin d'une surveillance régulière. La personne doit être dépendante (Groupe Iso Ressources (GIR) 1 à 4).

L'APA n'est pas soumise à condition de ressources, mais le montant pris en charge par le département varie selon les revenus des bénéficiaires. Au-delà d'un certain seuil, le bénéficiaire ne touche que 10 % du montant maximal.

L'APA répond aux besoins particuliers de chaque bénéficiaire et permet la prise en charge d'aides et de services diversifiés. Elle peut être attribuée à domicile ou financer une partie des frais liés à la dépendance en établissement. Les conditions d'attribution sont les mêmes dans les deux cas, mais la nature de la prestation et le calcul de son montant diffèrent.

Le **taux de bénéficiaires de l'APA** est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'APA (de 60 ans ou plus) et la population des 75 ans ou plus. Un bénéficiaire de l'APA désigne ici une personne ayant un droit ouvert à la prestation et l'ayant perçue au titre du mois de décembre.

Pour en savoir plus

- > Abdouni S., Borderies F., « **Fin 2015, les départements ont attribué 4,3 millions de prestations d'aide sociale** [🔗](#) », Drees, *Études et Résultats* n° 984, novembre 2016.
- > Amar É., « **Les dépenses d'aide sociale départementale en 2014** [🔗](#) », Drees *Document de travail, Série Statistiques* n° 201, septembre 2016.
- > Amar É., Borderies F., Leroux I., « **Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale** [🔗](#) », Drees, *Document de travail* n° 200, août 2016.
- > Mansuy M., Lacroix S., « **Aides sociales à l'insertion et aux personnes âgées** », *Insee Première* n° 1346, avril 2011.
- > Marquier R., « **Une décennie d'aide sociale des départements aux personnes âgées dépendantes (2001-2010)** [🔗](#) », Drees, *Dossier Solidarité Santé* n° 39, avril 2013.
- > Des **données et cartes complémentaires** sont disponibles dans le fichier Excel « Données complémentaires » joint à cette publication.

MENU ^